

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 10 novembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.

Excusé(s) : Mickaël DURAND, Yamina MAHOUCHE, Marianne TARDY (a donné pouvoir à Hélène OLLER COLOMBO).

Absent(s) : Aucun.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Patrice REBOULLET est désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 11 octobre 2022

Le procès-verbal de séance du 11 octobre 2022 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 11 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : actualisation des tarifs de la salle des fêtes, présentoir bibliothèque, travaux éclairage Leds au centre technique, coupes cross scolaire, jeux pour la garderie, travaux arase toit ancienne perception, contribution incendie 2e échéance 2022, participation au feu d'artifice intercommunal 2022.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER sur bâtis reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

3. Demande de subvention dans le cadre du plan végétalisation de la communauté de communes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du Plan Climat, la communauté de communes souhaite contribuer à la plantation d'arbres et à la végétalisation du territoire, en lien avec les

communes, afin de favoriser la création d'îlots de fraîcheur, la désimperméabilisation des sols et la biodiversité.

Une vigilance particulière sera apportée aux projets en amont afin de s'assurer de la viabilité des plantations compte tenu de la problématique de la ressource en eau.

L'appel à projet « Végétalisons ! » est mis en place afin d'aider techniquement et financièrement les communes qui souhaitent réaliser un espace arboré. Le volet technique consistera à l'accompagnement par un paysagiste, dont la mission de conseil sera prise en charge par la communauté de communes, afin de définir et d'aider au suivi du projet de la commune. Le volet financier consistera en une participation financière selon des critères à préciser et dans un montant limité à 30 000 €uros.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande pour le projet de jardin public près de la future boulangerie.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Projets scolaires – demande de subvention de l'Ecolline

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de classe découverte pour les élèves CM1 et CM2. Il s'agit d'un séjour classe de neige dans le Vercors. Une semaine de découverte du ski alpin est proposée. Ce séjour aura lieu du 27 février au 3 mars 2023.

Le coût global est de 4217 €. Les frais de transport seront pris en charge par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Une participation de 50 € par enfant sera demandée aux familles.

La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût restant du projet (3667 €), soit un montant de 1834 €. Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 article 6745.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Rythmes scolaires rentrée 2023

Monsieur le Maire explique que le cadre actuel de l'organisation du temps scolaire arrive à échéance le 31/08/2023. Les horaires scolaires sont, en effet, définis pour une durée de 3 ans et arrêtés par l'inspection académique suite à concertation entre la collectivité et les enseignants. Les horaires actuels sont 8h30/12h-14h/16h30. Lors du conseil d'école du 18 octobre dernier, les enseignantes ont émis le souhait que d'autres horaires (8h30/12h-13h30/16h) soient mis en place à la rentrée de septembre 2023. Un temps de réflexion a été laissé jusqu'au 22 novembre, date d'un conseil d'école extraordinaire. Monsieur le Maire demande l'avis des élus à ce sujet. Un tour de table est effectué.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas revenir sur la fin de l'école à 16h30 (pour ne pas allonger excessivement le temps de garderie périscolaire et ne pas pénaliser les familles) et souhaite également une pause méridienne de deux heures. Il sera néanmoins proposé au conseil d'école 2 choix d'horaires : soit conserver les horaires actuels 8h30/12h-14h/16h30, soit un changement au niveau de la pause méridienne 8h30/11h30-13h30/16h30. Monsieur le Maire informera le conseil d'école de ces propositions le 22 novembre.

6. Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2022 a été voté par l'assemblée délibérante le 18 mars 2022. A l'approche de la fin d'exercice, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements par une décision modificative budgétaire permettant de transférer et d'ouvrir des crédits sans rompre l'équilibre du budget.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 Atténuations de produits

739118 Autres reversements de fiscalité + 1600 €

Chapitre 022 Dépenses imprévues

022 Dépenses imprévues - 1600 €

Dépenses d'investissement		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 25 000 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours		
2313	Constructions	- 25 000 €

Ces écritures ne modifient pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2022.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Point sur le personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Laurence Bourdat sur le poste de guichetière à l'agence postale communale. Après respect de son préavis, son service s'achèvera le 10 décembre 2022. Un nouveau recrutement sera effectué prochainement.

Monsieur le Maire évoque également le départ à la retraite au 1^{er} avril 2023 de Jean-Luc Chosson, agent du service technique. Un recrutement sera également effectué en début d'année 2023.

8. Point sur l'agenda, dossiers en cours et questions diverses

Agenda passé : retour sur le conseil d'école, mariage, réunions CMJ, cérémonie du 11 novembre, rencontre avec l'association Moras en Valeur (organisation d'une exposition sur Maurice Savin au printemps), soirée Pyjama à la bibliothèque, réception des travaux espace public au-dessus de la mairie, cross scolaire, travaux de câblage de la fibre optique.

Quelques dates à venir :

- Conseil d'école le 22 novembre.
- Soirée Valloire Loisirs le 22 novembre.
- Soirée Concert Hélène Palardy le 25 novembre.
- Assemblée générale du Comité FNACA le 26 novembre.
- Randonnée Ecolline le 27 novembre.
- Remise des arbres aux habitants le 27 novembre.
- Soirée remerciements fête poire le 29 novembre.
- Repas des aînés le 3 décembre.
- Retraite aux flambeaux le 8 décembre.
- Spectacle de Noël école le 16 décembre.
- Réunion CMJ le 17 décembre.

Cérémonie : Les vœux aux Morassiens se dérouleront le dimanche 8 janvier 2023 à 11h.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Mardi 13 décembre 2022 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.